

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 27 juin 2016

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 13 juin 2016

Le 13 juin 2016, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
M. Jacky DUNAND, représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
M. Pierre AMAFROI-BROISAT, représentant des Jeunes agriculteurs
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Philippe ARPIN, directeur de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la Haute-Savoie (*pouvoir à M. ALEXANDRE*)
M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA (*pouvoir à M. JACQUARD*)
M. le président de la confédération paysanne
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires

Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO (*pouvoir à M. ALEXANDRE*)
M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

Mme Caroline GARY, conseillère aménagement à la chambre d'agriculture
M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)
Mme Marie Agnès LAFONT, DDT - SAR, responsable de la cellule planification
Mme Anne FONTA, DDT - SAR, chargée d'études
Mme Claire PARA-DESTHOMAS, DDT - SAR, chargée d'études à la cellule planification
M. Nicolas MEUNIER, DDT - SAR, chargé d'études à la cellule planification
Mme Céline BOCQUET, DDT - SAR, chargée d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

Mme BOETTNER, adjointe au maire de Villy-le-Pelloux, accompagnée de M. Ange SARTORI, urbaniste (point 1)
M. Laurent GROS, adjoint à l'urbanisme à Arthaz-Pont-Notre-Dame, accompagné de M. Ange SARTORI, urbaniste (point 2)
Mme Martine FOURNIER, adjointe au maire de Châtillon-sur-Cluses, accompagnée de Mme Vanessa GRILLO, DGS (point 3)
M. Gaston LACROIX, maire de Publier et Mme Catherine VIOUD, adjointe à l'urbanisme, accompagnés de M. Emmanuel FALCO, DST (point 4)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

M. Alexandre ouvre la séance en excusant l'absence de M. le préfet, retenu par d'autres obligations.

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Publier

M. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet.

Discussion

M. Jacquard signale que la chambre d'agriculture n'a pas reçu le dossier de PLU et n'a donc pu l'analyser de façon approfondie.

M. Alexandre rappelle que le préfet avait demandé à la commune de limiter à 3 hectares (y compris la zone de Cartheray) le total des zones d'extension dédiées à l'habitat et que le projet de PLU présenté a bien été travaillé dans cet objectif.

M. le maire explique que l'objectif de la commune est de ralentir l'urbanisation et que l'enjeu du PLU est de réduire les zones à urbaniser, tout en permettant la production de nombreux logements sociaux.

M. Alexandre demande quelles sont les perspectives d'urbanisation de la zone 2AU. M. le maire répond qu'elle répond à l'objectif, inscrit dans le projet d'aménagement et de développement durables, de conforter le chef-lieu.

M. Jacquard fait observer que cette zone 2AU pose un problème à un exploitant en matière de réciprocité et de déplacement du bétail. M. Falco indique que l'ancienne étable n'a plus d'usage agricole, puisqu'elle a été transformée en chambres d'hôtes.

M. Jacquard demande que les parcelles situées à l'ouest du golf, à proximité d'un GAEC (installation classée pour la protection de l'environnement), ne soient pas urbanisées. M. Falco mentionne que, sur ces terrains (qui appartiennent à l'exploitant), des demandes de permis de construire ont été déposées, sur lesquelles la chambre d'agriculture est consultée.

M. Delahousse souhaite savoir quel sera l'impact de l'aménagement de la zone d'activités d'Amphion sur le devenir de l'association d'insertion qui exploite les terrains. Pour M. Lacroix, la société des Eaux d'Evian étant partenaire de cette association, une solution sera certainement trouvée pour la relocaliser sur un autre pôle.

Mme Breton conseille à la commune de compléter le rapport de présentation du PLU par des éléments relatifs à la réserve naturelle de la Dranse et à l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Publier arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable.

Elle demande à la commune de veiller à ne pas autoriser de constructions à proximité des sièges des exploitations.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des Territoires
de Haute-Savoie

Thierry ALEXANDRE